

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La SAS Myriade est organisme de formation professionnelle enregistré auprès du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le Numéro 93 13 18046 13.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formations effectuées par Myriade pour les clients personnes morales dans le cadre de la formation professionnelle continue.

CONTRACTUALISATION

Toute demande de prestation peut faire l'objet de l'établissement et de l'envoi par MYRIADE d'un devis accompagné d'un programme de formation que le client s'engage à retourner daté, signé, tamponné, avec la mention « bon pour accord ».

Pour chaque action de formation, une convention de formation est établie en deux exemplaires, dont un pour chacune des parties. Sa signature, valant contractualisation, engage Myriade à accomplir toutes les actions prévues dans le cadre de cette convention et à fournir tout document de nature à justifier la réalisation effective de la formation. Cette même signature engage le client à fournir la liste des participants au plus tard 7 jours avant le début de la formation, à favoriser la présence et l'engagement des participants.

INSCRIPTIONS A UNE ACTION DE FORMATION

L'inscription du client à une action de formation n'est validée qu'à réception par Myriade de la convention de formation complétée, datée, signée et tamponnée par le client.

DELAIS D'ACCES A LA PRESTATION

Les délais d'accès à la prestation sont variables entre 7 jours et 2 mois après contractualisation, selon la prestation demandée et les disponibilités des participants et des formateurs.

CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

Pour toutes les formations, une lettre de convocation du participant indiquant le jour, les horaires et le lieu précis est adressée, par tout moyen, au client. Ce dernier s'engage à transmettre cette convocation sans délai au participant.

A l'issue de la formation, une attestation de présence établie en conformité avec les feuilles d'émargement est adressée au client, par tout moyen.

PROGRAMME DE FORMATION

S'il le juge nécessaire, le formateur intervenant pourra adapter les contenus de formation, pour les prestations en cours, pour les motifs qu'il jugera pertinents.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENT

Les tarifs des actions de formation bénéficient de l'exonération de TVA depuis le 06/11/2020. Le tarif mentionné sur la convention de formation couvre l'intégralité des frais engagés pour la réalisation de l'action de formation objet de la convention. Un acompte dont le montant figure à la convention de formation peut être demandé et payable, par le client, au démarrage de l'action de formation contre remise de facture ; le solde étant réglé, par le client, à l'issue de l'action de formation à réception de la deuxième facture, par virement bancaire ou, à défaut, par chèque libellé à l'ordre de la SAS MYRIADE.

Il appartient au client d'effectuer la demande éventuelle de prise en charge financière de l'action de formation auprès de l'Opérateur de Compétence (OPCO) avant le début de la formation.

REPORT / ANNULATION DE LA FORMATION DU FAIT DE MYRIADE

Myriade se réserve la possibilité de reporter les formations planifiées, sans indemnités, sous réserve d'en informer le client, par écrit, dans le délai le plus bref.

En cas d'annulation de l'exécution de la formation par Myriade, dans un délai de 8 jours avant la date de démarrage de la prestation, Myriade s'engage au versement, au profit du client, de la somme de cent euros (100 euros) à titre de réparation.

En cas de réalisation partielle, Myriade s'engage à informer le client, par écrit, dans le délai le plus bref de la cessation anticipée de la formation et seules les heures de formations effectuées seront facturées au client au prorata de leur valeur. Dans le cas où un acompte aurait été versé par le client, Myriade s'engage à restituer, dans un délai raisonnable, le montant trop perçu tenant compte de la déduction des heures de formation effectivement réalisées.

REPORT / ANNULATION DE LA FORMATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de report de formation à l'initiative du client doit faire l'objet d'une demande écrite, au moins 10 jours ouvrés avant la date planifiée de formation.

En cas de renoncement par le client à l'exécution de la formation dans un délai supérieur à 15 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation, le client s'engage au versement, au profit de Myriade de la somme de cent euros (100 euros) à titre de dédit. Cette somme ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Toute action de formation commencée est due en totalité.

RESPONSABILITE

Les stagiaires doivent être couverts par la responsabilité civile de leur établissement pendant la durée de la formation.

Traitement et utilisation des données personnelles - RGPD

Nos démarches administratives, commerciales et pédagogiques nécessitent que la SAS MYRIADE collecte des données personnelles en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données « RGPD ».

Pour toute information précise sur le RGPD, sur vos droits et nos devoirs sur en cette matière, nous vous invitons à consulter le site Internet dédié de la CNIL : www.cnil.fr.

En signant ces conditions générales de vente, le Client consent expressément à la collecte des informations personnelles nécessaires à auxdites démarches.

La SAS MYRIADE s'engage à protéger et assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les données personnelles ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées et au maximum durant 5 années.

Conformément au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour exercer ce droit, le Client doit adresser une demande par email en écrivant à l'adresse suivante « contact@myriadecms.fr » à l'attention de **Monsieur Richard ABEHSSERA – Responsable du traitement des données**, en indiquant son nom, prénom, adresse email.

LITIGES

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.